

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



Dressé par

Maître Jérôme BOZZOLI

Le 26 mai 2026

SCP Jérôme BOZZOLI & Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice associés près la Cour d'Appel d'ORLEANS
Huissiers de Justice associés

1 B, rue Serin-Moulin
BP 25 – 45150 JARGEAU
☎ 02.38.59.70.62 - ☎ 02.38.59.80.32
Bureau annexe : 35 rue du Général Leclerc 45240 LA FERTE SAINT AUBIN
CDC 0000143001K

e-mail : huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr

site Internet : www.bozzoli-gobin.fr

S.C.P. Jérôme BOZZOLI & Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice associés
Huissiers de Justice

1 b, rue Albert Serin Moulin
BP 25 45150 JARGEAU

Tél. : 02.38.59.70.62 – Télécopie : 02.38.59.80.32

CDC 0000143001 K

Bureau annexe : 35 rue du Général Leclerc 45240 LA FERTE SAINT AUBIN

E-mail : huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr

Site Internet : www.bozzoli-gobin.fr

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT SIX MAI

A la requête de :

La **Société A.C.L. (A.C.L. ARMURERIE)**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 7500,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 483 672 531 ayant son siège social sis La Meligrette, rue Rabelais à 37220 CROUZILLES agissant poursuites et diligences de son gérant en exercice, Monsieur DE CARIA Yohann, domicilié ès-qualité audit siège,

Laquelle m'a exposé par l'intermédiaire de Madame DE CARIA Marie-Thérèse :

Que la SARL A.C.L. organise du 18 mai 2026 à 09 h 00 au 14 juin 2026 à 15 h 00 un jeu dénommé BIG GAME.

Que ce jeu consiste en l'achat de packs bronze, argent ou or. Chaque pack comportant un nombre de tickets qui diffère suivant le statut du pack.

Que les tickets donneront lieu à un tirage au sort qui se déroulera le 14 juin 2026 à 15 h 00 au stand H 09 du salon du Game Fair qui se tiendra à LAMOTTE BEUVRON.

Qu'en vue de la sauvegarde des droits et intérêts ultérieurs de la SARL A.C.L., elle me requiert à l'effet de recevoir et conserver le règlement du jeu dénommé « BIG GAME ».

Déférant à cette réquisition et en suite de l'exposé qui précède,

Je, Jérôme BOZZOLI, Huissier de Justice associé dans la Société Civile Professionnelle Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice ayant siège 1 B rue Albert Serin Moulin 45150 JARGEAU avec un bureau annexe sis 35 rue du Général Leclerc 45240 LA FERTE SAINT AUBIN,

Certifie avoir procédé et constaté ce qui suit :

Je constate que le règlement du jeu dénommé « BIG GAME » organisé par la SARL A.C.L. du 18 mai 2026 à 09 h 00 au 14 juin 2026 à 15 h 00 m'a été remis les jour, mois et an que dessus à 15 h 20.

Mes constatations étant terminées, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat valant procès-verbal de dépôt dressé sous toutes réserves pour servir et valoir ce que de droit.

Pièce annexée au présent procès-verbal de constat :

- Règlement du jeu organisé par la SARL A.C.L. dénommé « BIG GAME »

COUT : VOIR FACTURE



Règlement du tirage au sort « BIG GAME » organisé par ACL ARMURERIE

Organisateur : ACL ARMURERIE La Méligrette 37220 CROUZILLES – 0247583060

Dates de l'événement : Du 04 Mai au 14 juin 2026

Lieu de l'événement : En boutique directement du 18 Mai 2026 à 9h au 07 Juin 2026 à 17h et aux horaires d'ouverture habituelles.

Lieu de l'événement : Salon du Game Fair du 12 au 14 Juin 2026 à 15h à Lamotte-Beuvron (41), Stand H09

Type d'événement : Tombola avec obligation d'achat

Etude dépositaire du règlement : Commissaire de Justice Maître BOZZOLI Jérôme, 1B rue Serin Moulin à Jargeau 45150

SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice Associés
1B Rue Serin Moulin
45150 JARGEAU
02 38 59 70 62
cipants.de@bozzoligobin.fr

1. Objet de la Tombola

La tombola est organisée par ACL ARMURERIE. Elle permet aux participants de tenter de gagner une Carabine R8 Blaser CUSTOM Gainée cuir ROUGE Valeur : 18 900 € ou une Carabine R8 Blaser Success Cuir Grade 5 – Valeur : 10 583,00 € ainsi que de nombreux autres lots.

La participation est conditionnée à l'achat de l'un des trois packs proposés.

Précision juridique :

La présente opération est une **tombola commerciale** organisée avec **obligation d'achat**, et ne constitue en aucun cas un **jeu-concours gratuit** au sens des dispositions des articles L121-36 et suivants du Code de la consommation. Le gagnant est désigné par **tirage au sort aléatoire**, sans intervention d'une quelconque épreuve d'adresse, de connaissance ou de créativité.

2. Conditions de Participation

Les visiteurs peuvent participer à la tombola en achetant un ou plusieurs packs proposés sur le stand :

- **Pack Bronze** à 15 € : 1 ticket + 1 bracelet Blaser * + 1 paire de lunettes ACL *
- **Pack Argent** à 30 € : 2 tickets + 1 paire de lunettes ACL * + 1 casquette ACL *
- **Pack Or** à 50 € : 4 tickets + 1 paire de lunettes ACL * + 1 casquette ACL *

*Dans la limite des stocks disponibles

Conditions d'âge et d'éligibilité

La participation au tirage est ouverte à toute personne. Toutefois, pour pouvoir prétendre à l'un des lots réglementés (fusil ou carabine), le participant devra satisfaire à **toutes les conditions légales requises** pour l'acquisition et la détention d'une arme à feu (SIA valide, autorisations administratives, etc.). En cas d'inéligibilité à ces conditions, le lot concerné sera réattribué à un autre participant lors d'un nouveau tirage.

3. Vente des Packs

Les packs seront disponibles à la vente :

En boutique : ACL ARMURERIE à Crouzilles (37), du 18 mai au 09 juin 2026 à 17h

Sur le salon : Stand H09 du Game Fair, du 12 au 14 juin 2026 à 14h30

4. Tirage au Sort

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 14 juin 2026 à 15h sur le Stand H09.

Il sera effectué de manière totalement aléatoire parmi les billets émis à l'achat des packs.

5. Lots à Gagner

Les lots mis en jeu sont :

- 1 Carabine R8 Blaser CUSTOM Gainée Cuir ROUGE Valeur : 18 900 € ou
1 Carabine R8 Blaser Success Cuir Grade 5 – Valeur : 10 583,00 €

PACK HMS 30-06 SPR AE PRECISION STRAIGHT PULL CANON 56CM BOIS (C2732)	3023.00 €
FRANCHI FEELING ACIER ELEGANTE EJ CAL 20/76 71MC (C2034)	1439.00 €
K283254 JUMELLE KITE BIN CERVUS HD,BL,8X56	750.00 €
LUNETTE DE BATTUE ACL 40612PRI	450.00 €
LUNETTE DE BATTUE ACL 40612PRI	450.00 €
LUNETTE DE BATTUE ACL 40612PRI	450.00 €
ZEISS SECACAM 3	129.90 €

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables. Aucun équivalent en espèces ne sera proposé.

6. Modalités pour les Gagnants

Le(s) gagnant(s) seront contactés après le tirage par téléphone ou email. Ils devront :

- Présenter une pièce d'identité en cours de validité
- Remplir les formalités légales liées à la remise de l'arme (ex. : détention d'un compte SIA, autorisation préfectorale, etc.)

Le lot devra être retiré au siège de la société : **ACL ARMURERIE – Lieu-dit La Méligrette, 37220 Crouzilles**, dans un délai de 30 jours après le contact. Une expédition pourra être envisagée selon les cas. Passé ce délai de 30 jours le lot sera perdu et l'organisateur se réserve la possibilité de remettre en jeu les lots lors d'un prochain tirage d'un nouveau jeu.

7. Limite de Participation

Pas de limite d'achat pour les packs.

8. Responsabilité

ACL ARMURERIE ne pourra être tenue responsable en cas de :

- Perte, vol ou détérioration des tickets
 - Problème lié à l'achat des packs
 - Incidents survenant pendant l'événement ou lors de la remise du lot
-

9. Légalité et Réglementation

La remise du fusil ou de la carabine est strictement encadrée par la législation française sur la détention et l'acquisition d'armes.

Le gagnant devra être en règle avec les lois en vigueur.

En cas d'impossibilité légale pour le gagnant de recevoir le lot, un nouveau tirage au sort sera effectué.

10. Protection des Données Personnelles

Les données collectées sont destinées uniquement à la gestion de la tombola.

Conformément à la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Pour toute demande, veuillez contacter : acl-crouzilles@orange.fr

11. Modification ou Annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler la tombola en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

12. Acceptation du Règlement

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de litige, l'organisateur se réserve le droit de trancher souverainement.

Aucune contestation ne sera examinée après l'expiration d'un délai de 8 jours après la date du tirage au sort.

SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice Associés
1B Rue Serin Moulin
45150 JARGEAU
02 38 59 70 62
huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr